

RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 MAI 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Alliance France Design : Christophe LEMAIRE (titulaire)

Association des Traducteurs/Adaptateurs de l'Audiovisuel : Jean-François CORNU (titulaire)

Association des Traducteurs Littéraires de France : Sophie BURDET (titulaire) et Romane BALEYNAUD (suppléante)

CGT Spectacle : Pierre GARÇON (titulaire)

Chambre Syndicale de l'Édition Musicale : Sophie WALDTEUFEL (titulaire)

Comité pluridisciplinaire des artistes-auteurs : Valérie AURIEL (suppléante),

Ecrivains et écrivains Associés du théâtre : Vincent DHEYGRE (titulaire)

F3C-CFDT : Laurence DUC (titulaire)

Fédération des professionnels de l'art contemporain (CIPAC) : Anne DESPLANQUES (suppléante)

Guilde des auteurs réalisateurs de reportages et de documentaires : Jérôme SESQUIN (titulaire)

La Guilde Française des scénaristes : Sylvie BAILLY (titulaire)

Ligue des Auteurs Professionnels : Dominique LEPAPE (titulaire)

Société des Gens de Lettres : Christophe HARDY (titulaire) et Patrice LOCMANT (suppléant)

Société des réalisatrices et réalisateurs de films : Elisabeth JONNIAUX (titulaire)

Syndicat national de l'Édition : Axelle CHAMBOST (titulaire)

Syndicat national des auteurs et compositeurs : BESSORA (titulaire) et Emmanuel de RENGERVE (suppléant)

Union des Photographes Professionnels : Matthieu BAUDEAU (titulaire)

Union des Producteurs de Cinéma : Nadia MATHERN (suppléante)

Union nationale des auteurs et compositeurs : Laurent JUILLET (titulaire) et Gilles BRESSAND (suppléant)

Union Syndicale de la Production Audiovisuelle : Jérôme DECHESNE (titulaire)

Personnalités qualifiées : Angéla ALVES – Jacques FANSTEN

Ministère de la Culture : Fabrice BENKIMOUN, Marie-Aurore de BOISDEFFRE

Direction de la Sécurité sociale : Simon MILSTAYN

URSSAF Caisse nationale : Boris MINOT

CNAM : Pascale DORISON-POUJOL

Sécurité Sociale des Artistes Auteurs : Thierry DUMAS, Laëtitia HOFFNER-DEVILAINÉ,
Arnaud CAMBOULIVES, Marie-Paule FOURNIER-GUILLOT

ETAIENT EXCUSES :

Scénaristes de cinéma associés : Pouvoir à Christophe HARDY (SGDL)

Ouverture de la séance à 15h10 par Thierry DUMAS Directeur de la Sécurité sociale des artistes auteurs.

Matthieu BAUDEAU (UPP) regrette que la réunion ait été programmée un mercredi, jour des enfants, il indique devoir donc quitter la séance à 17 heures et souhaite qu'à l'avenir on évite une convocation le mercredi.

Thierry DUMAS rappelle qu'il appartiendra à la présidente ou au président élu(e) lors de cette séance de décider du jour de la réunion.

1. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

a) Sur le mode opératoire d'élection du bureau du conseil d'administration :

Thierry DUMAS, afin que la délibération à venir soit sécurisée, souhaite dans un premier temps que les administrateurs valident le mode opératoire d'élection du bureau.

Le directeur propose un mode opératoire en deux temps: il rappelle la composition, la durée, le rôle et les missions du bureau

Les administrateurs qui le souhaitent font acte de candidatures pour chacun des postes soit un Président du bureau, 2 vice-présidents et un secrétaire.

Rappel des règles de vote :

- Le vote sera opéré siège par siège, à l'issue d'un scrutin à 2 tours à la majorité des membres présents:
 - o Si un candidat obtient la majorité il est élu pour le siège auquel il a candidaté
 - o Si aucun candidat n'obtient la majorité, les 2 candidats ayant le plus de voix sont présentés au second tour. Est choisie la personne qui obtient le plus de voix (majorité relative)

- Vote à bulletin secret à l'aide d'une enveloppe.
- Chaque organisation sera appelée pour remettre son bulletin dans l'urne Chaque organisation dispose du matériel de vote (1 enveloppe et un bulletin vierge par siège (Vote pour une personne).
- Traitement des ex aequo : tirage au sort après le 3^{ème} tour.
- Seront considérés comme nuls, les bulletins de vote raturés/ plus d'un bulletin dans une enveloppe / autre nom que celui d'un candidat/ absence de bulletin dans l'enveloppe. Les votes nuls n'entreront pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés.

Vote sur le mode opératoire d'élection du bureau : 23 votants

Nombre de voix pour : 18

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 5

b) Candidatures et élection des membres du bureau pour une durée de 3 ans :

Candidatures et élection au poste de Président :

Candidatures : Sylvie BAILLY pour la Guilde française des scénaristes, Matthieu BAUDEAU pour l'Union des photographes professionnels et Dominique LEPAPE pour la Ligue des auteurs professionnels,

23 votants :

Nombre de voix pour Sylvie BAILLY : 4

Nombre de voix pour Matthieu BAUDEAU : 12

Nombre de voix pour Dominique LEPAPE : 7

Matthieu BAUDEAU est élu Président du bureau à la majorité

Candidatures et élection du 1^{er} vice-président :

Candidatures : BESSORA pour le Syndicat national des auteurs et compositeurs, Laurent JUILLET pour l'Union nationale des auteurs et compositeurs, Christophe LEMAIRE pour Alliance France design.

Vote au 1^{er} tour :

Nombre de voix pour : BESSORA: 5

Nombre de voix pour Laurent JUILLET: 10

Nombre de voix pour Christophe LEMAIRE: 7

Abstention : 1

Faute de majorité, un second tour est organisé entre Laurent JUILLET et Christophe LEMAIRE.

Vote au second tour :

Nombre de voix pour Laurent JUILLET: 13

Nombre de voix pour Christophe LEMAIRE: 8

Abstention : 2

Laurent JUILLET est élu vice-président à la majorité.

Candidatures et élection du second vice-président :

Candidatures : Sylvie BAILLY pour la Guilde française des scénaristes, Dominique LEPAPE pour la Ligue des auteurs professionnels et Anne-Louise TRIVIDIC pour les scénaristes de cinéma associés (Anne-Louise TRIVIDIC étant excusée, sa candidature est présentée par Christophe HARDY titulaire du pouvoir des SCA à ce conseil).

Nombre de voix pour Sylvie BAILLY : 2

Nombre de voix pour Dominique LEPAPE : 5

Nombre de voix pour Anne-Louise TRIVIDIC : 16

Anne-Louise TRIVIDIC est élue vice-présidente à la majorité.

Candidatures et élection au poste de secrétaire :

Candidatures : Pierre GARCON pour la CGT-Spectacle et Christophe HARDY pour la Société des gens de lettres.

Nombre de voix pour Pierre GARCON : 9

Nombre de voix pour Christophe HARDY : 14

Christophe HARDY est élu secrétaire à la majorité.

2 DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSIONS D'ACTION SOCIALE (CAS)

Arnaud CAMBOULIVES, directeur relations artistes auteurs présente la composition, l'organisation et les missions de la CAS, cette présentation sera envoyée aux administrateurs à l'issue de la réunion.

La composition de la CAS est la suivante

- : - 10 titulaires (8 représentants des artistes auteurs – 2 représentants des diffuseurs).
- 10 suppléants (8 représentants des artistes auteurs – 2 représentants des diffuseurs).

Thierry DUMAS propose que la désignation des membres de la CAS se fasse à main levée et par binôme (un titulaire et un suppléant, étant précisé qu'un administrateur suppléant peut-être titulaire à la CAS et que le titulaire et le suppléant peuvent appartenir à des organisations différentes). Cette procédure est adoptée par les administrateurs.

Matthieu BAUDEAU (UPP) quitte la séance à 17 heures. Il donne son pouvoir à Christophe HARDY (SGDL).

Pierre GARCON quitte également la réunion après avoir donné son pouvoir à Dominique LEPAPE (LIGUE).

Se présentent pour les représentants des auteurs :

- Titulaire F3C – CFDT - Suppléant F3C – CFDT
- Titulaire CAAP – Suppléant CAAP
- Titulaire GARRD – Suppléant GUILDE
- Titulaire SRF – Suppléant ATAA
- Titulaire CGT – Suppléant LIGUE
- Titulaire ATLF – Suppléant SGDL
- Titulaire EAT – Suppléant SNAC
- Titulaire AFD – Suppléant AFD

Se présentent pour les représentants des diffuseurs :

- Titulaire UPC – Suppléant CSDEM
- Titulaire CIPAC – Suppléant SNE

Le vote a lieu à main levée :

Nombre de voix pour : Unanimité

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

3 QUESTIONS DIVERSES

Valérie AURIEL, suppléante du CAAP pose les questions adressées par mail avant la réunion par cette organisation :

- Concernant l'indemnisation des administrateurs pour leur participation aux séances du conseil, la représentante du CAAP demande à ce que soient doublées les indemnités pour perte de gain (IPG) évaluées à 6 SMIC horaire par demi-journée, à l'instar des IPG versées aux autres travailleurs non-salariés. Marie-Paule FOURNIER-GUILLOT répond que le montant de ces IPG étant fixé par le code de la Sécurité sociale il n'est pas possible d'y déroger.

- Concernant les refus d'affiliation sans consultation des commissions professionnelles, Valérie AURIEL explique que plusieurs artistes se sont vus refuser l'affiliation au motif que l'activité indiquée « activité de conception et création d'œuvres originales au sens de la propriété intellectuelle » ne relève pas du champ du régime de la Sécurité sociale des artistes auteurs.

Arnaud CAMBOULIVES précise que les commissions de recours amiables ne sont toujours pas nommées par les ministères de tutelle. Il explique que l'affiliation ne peut pas intervenir si la nature de l'activité n'est pas définie précisément. La Sécurité sociale des artistes auteurs doit en effet faire un contrôle de l'activité dès lors, l'indication d'une activité de création d'œuvres originales n'est pas suffisamment précise. Des travaux sont en cours pour améliorer le dispositif qui a évolué avec le guichet unique des entreprises géré par l'INPI (travaux sur l'évolution du formulaire d'inscription). Emmanuel de RENGERVE et Jacques FANSTEN abondent dans la nécessité de faire évoluer le dispositif et mettre en œuvre notamment des demandes de renseignements complémentaires avant rejet.

Concernant le prochain ordre du jour, Thierry DUMAS avant de clôturer la séance, indique que l'ensemble des administrateurs devront se rapprocher du président à qui il appartiendra désormais de définir l'ordre du jour du prochain conseil. Il précise par ailleurs que le relevé de décisions de cette séance sera envoyé à l'ensemble des participants.

Fin de la séance : 18 heures 15.